

Aide exceptionnelle **INCENDIE**

Votre Branche
professionnelle
se mobilise



Jusqu'à 1 500 € d'aide par foyer

- » Vous avez dû évacuer votre domicile suite à un arrêté d'évacuation
- » Vous êtes salarié d'une structure relevant des Accords CHRS ou de la CCN66

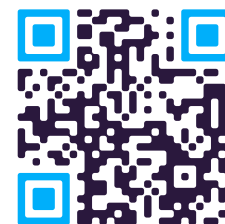
Faites votre demande en ligne



Besoin d'aide ? Contactez-nous !



HDSsante66CHRS-
demande@branche-hds.fr



branche-hds.fr/
catalog/hdssante66chrs

